UFAP
UNSa Justice
UR DE BORDEAUX
urufap.bordeaux@gmail.com

MAISON D'ARRÊT D'ANGOULÊME

À L'ISSUE DU COPIL, L'UNION RÉGIONALE UFAP-UNSa JUSTICE DE BORDEAUX RESTE SUR SA FAIM !

5/11/2026

À l'issue du comité de pilotage consacré à la situation particulièrement préoccupante de la maison d'arrêt d'Angoulême, **l'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Bordeaux** ne peut que faire part de sa profonde déception.

Si la DISP a présenté plusieurs pistes de travail et formulé différentes propositions pour tenter de sortir l'établissement de l'impasse dans laquelle il se trouve, force est de constater que les réponses apportées demeurent largement insuffisantes au regard de la gravité, de l'ancienneté et des conséquences des difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels.

Le problème de fond reste entier : l'établissement a besoin d'une véritable reprise en main de sa direction et d'un encadrement renforcé de son management.

La démarche syndicale de **l'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Bordeaux** n'a jamais consisté à faire le procès personnel du chef d'établissement ni à régler des comptes. La priorité reste la défense des personnels et l'obtention de mesures concrètes pour leur permettre de retrouver des conditions de travail dignes, respectueuses et sereines.

Pour autant, il serait irresponsable de faire abstraction des difficultés managériales déjà rencontrées lors de précédentes affectations du chef d'établissement, notamment à la MA de Tours. Ces éléments constituent des points d'alerte qui ne peuvent être écartés au moment de rechercher une solution pérenne à la crise actuelle.

À minima, une mise sous tutelle de l'établissement, sous la responsabilité d'un directeur des services pénitentiaires, chargé d'accompagner, de superviser et de contrôler la remise en ordre de son fonctionnement, apparaît indispensable.

Il aurait également été nécessaire que le chef d'établissement démontre une réelle volonté de repartir sur de nouvelles bases, de remettre en question ses pratiques managériales et de reconstruire une relation de confiance avec les agents. Or, les propos tenus lors de ce COPIL n'ont malheureusement pas laissé apparaître cette indispensable remise en question, ni la prise en compte de la souffrance exprimée par les personnels.

« On ne règle pas les problèmes d'hier avec les méthodes qui les ont créés. »

C'est pourquoi la revendication principale de l'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Bordeaux reste inchangée : **la nomination d'un directeur spécifiquement placé auprès de l'établissement pour une durée de douze mois**, sur la base d'une lettre de mission comportant des objectifs précis, un calendrier d'intervention et des bilans réguliers avec la DISP et les organisations syndicales.

Pour **l'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Bordeaux,** un simple dispositif d'accompagnement ne saurait se substituer à une véritable action sur les causes profondes du malaise.

Les personnels ont suffisamment payé le prix de cette situation. Ils ne peuvent pas être condamnés à subir plusieurs mois supplémentaires d'incertitude, dans l'attente de mesures dont l'efficacité reste à démontrer.

La priorité demeure le rétablissement d'un environnement professionnel apaisé, respectueux et fonctionnel pour les agents de la maison d'arrêt d'Angoulême, mais également pour les collègues du SPIP, qui subissent eux aussi les répercussions de cette situation.

L'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Bordeaux apporte son plein et entier soutien à l'ensemble des personnels confrontés à cette situation profondément dégradée et aux risques psychosociaux qui en découlent.

Derrière les dysfonctionnements organisationnels et les difficultés managériales, il y a des femmes et des hommes qui, chaque jour, doivent composer avec un environnement professionnel dégradé, des tensions persistantes et une perte de confiance qui ne peut plus être ignorée.

Leur souffrance n'est ni une vue de l'esprit, ni un simple désaccord professionnel. Elle est une réalité qui doit être entendue et prise en compte à sa juste mesure par l'administration pénitentiaire !

La santé physique et psychologique des personnels doit constituer une priorité absolue. Elle ne peut être sacrifiée au nom de considérations administratives ou d'une volonté de préserver à tout prix un management qui a pourtant démontré ses limites à plusieurs reprises.

Les personnels de la Maison d'Arrêt d'Angoulême ne doivent plus être les victimes collatérales de cette crise. Ils ont droit à des actes forts et à une hiérarchie respectueuse de leur engagement professionnel.

L'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Bordeaux restera pleinement mobilisée tant que des réponses concrètes, durables et à la hauteur des attentes des personnels ne seront pas apportées.

Pour l'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Bordeaux

POIREL Christophe & MANDON Frédéric & BERHAULT Samuel